



Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

L'UNSA sera assez brève sur sa déclaration préalable pour laisser place aux débats des nombreux points à l'ordre du jour, néanmoins, elle souhaiterait vous sensibiliser à quelques sujets :

➤ Premièrement, **la situation improbable et inadmissible de Mayotte :**

Nous vous avons déjà alerté lors de la dernière séance sur cette situation dramatique.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une situation indigne d'un département français, l'eau est coupée 56 heures et la période d'accès est passée de 24 à 18 heures.

Concernant les toilettes, de nouvelles cuves ont été installées, ce qui permet d'avoir une chasse d'eau opérationnelle toute la journée. Cependant, les règles d'hygiène sont toujours négligées, notamment le lavage des mains qui se fait avec des jerricans de 5 litres, sans robinet.

Pour l'eau potable, aucune suite n'a été donnée à notre demande de mise en place d'un système de purification d'eau afin que les agents puissent avoir à disposition de l'eau consommable en limitant les risques sanitaires. Alors que les autres services de l'État ont bénéficié d'autres moyens (gourdes, etc.), à la DEALM, des bidons d'eau à boire, prise dans le réseau, sont mis à disposition. Selon l'ARS Mayotte, durant les 12 premières heures après la remise, l'eau du robinet doit être portée à ébullition pendant 5 minutes, pour pouvoir être utilisée pour les usages alimentaires.

À noter que la situation a évolué depuis début novembre : un bon d'achat de 20 € par agent est distribué pour acheter de l'eau (dotation exceptionnelle de la préfecture pour les agents). De plus, depuis le 20 novembre, des bouteilles d'eau sont distribuées à l'ensemble de la population.

Alors que dans d'autres structures les moyens ont été mis en œuvre pour faire face à cette crise, la DEALM passe par des bricolages et ne cesse d'évoquer des difficultés sur le BOP de fonctionnement (BOP 354).

L'UNSA vous demande aujourd'hui de faire le nécessaire pour régler cette situation et rapidement !

➤ Deuxièmement, **la situation de la DREAL PACA**

Nous tenons à vous relayer une alerte forte sur l'état de santé psychique et physique des agents de la DREAL PACA aujourd'hui mis à disposition du SGCD 13. Ces agents sont actuellement en grande souffrance en raison de conditions de travail dégradées et considérées comme humiliantes pour ceux-ci qui ne disposent plus de l'autonomie et des marges de manœuvre dont ils disposaient auparavant. Il devient nécessaire que cette expérimentation soit, au moins temporairement, suspendue à l'échelon régional.

➤ Troisièmement, **les Jeux Olympiques et Paralympiques** :

L'UNSA a condamné, lors du dernier Conseil commun de la fonction publique, l'absence de dialogue social avant l'élaboration de la circulaire de cadrage de la Première ministre en demandant une meilleure reconnaissance de l'engagement des agents.

Et nous déplorons que notre pôle ministériel mette à l'ordre du jour de cette réunion de la formation spécialisée, en fin de séance, ce vendredi 22 décembre veille des congés de fin d'année, ce sujet pourtant source d'inquiétude pour les personnels mobilisés ou impactés par les jeux et générateur de RPS. Encore un mauvais signal donné aux agents. Dommage.

Nous sommes inquiets de ne pas voir dans le projet de note pour le ministère de dispositions relatives à l'indemnisation des personnels mobilisés pendant les jeux, en application de la circulaire de la Première Ministre et de voir une extension des compensations horaires là où les agents ont du mal à faire face à l'inflation et attendent une meilleure valorisation de leur implication. Ne fait-on pas des économies de bouts de chandelles ?

En tout état de cause, les modalités de cette indemnisation doivent être établies de façon transparente et le versement de cette indemnisation doit s'opérer de façon équitable pour ne pas aboutir à des inégalités de traitement. Enfin, si l'administration est responsable de l'organisation idoine à mettre en place pour tenir compte des JOP 2024, faudrait-il encore que cette organisation soit clairement identifiable. On ne peut pas se projeter uniquement sur des directives du type plus de télétravail, plus d'astreintes, fermeture de l'AC le 16 août

- Que devient la continuité de services durant cette période ?
- Quels sont les dispositifs mis en place ?
- Quelles sont les missions qui passent au second plan ?
- Comment va-t-on rattraper le retard pris dans les services au dernier trimestre 2024 alors que durant cette période on pressera les agents de prendre leurs congés de l'année ?

Il s'agit de ne pas laisser s'installer un sentiment d'amateurisme et que tout repose sur la conscience professionnelle et la résilience des agents.

Nous souhaitons une concertation préalable dans le cadre ministériel et sa déclinaison dans l'ensemble des services concernés.

Plus que jamais le dialogue social nous paraît indispensable dans cette période particulière qui sera une occasion unique de rayonner pour notre pays. Nous avons tous à gagner à disposer d'un dialogue social humain, calé au plus proche du terrain et fédérateur.

Dans l'immédiat, il est crucial et urgent que les agents concernés soient informés individuellement de leur implication dans le dispositif des JO pour leur permettre de gérer au mieux cette période estivale sur le plan professionnel mais aussi sur les plans personnel et familial.

Merci de votre attention